



# L'ACTU

## DES GPAC

## LES EVALUATIONS PROFESSIONNELLES EN BREF.....

Un rendez-vous incontournable entre le manager et le salarié : c'est l'occasion de faire le bilan factuel des réalisations et préparer l'année à venir.

Le refus d'un salarié de signer un entretien d'évaluation n'a pas d'incidence sur la validité de l'entretien qui s'est déroulé

Le salarié ne peut pas refuser de se soumettre à un entretien d'évaluation

L'utilisation de critères comportementaux pour évaluer la façon dont le salarié effectue son travail est a priori licite dès lors que ceux-ci présentent un caractère exclusivement professionnel et suffisamment précis par rapport au poste occupé

C'est l'occasion d'évaluer les compétences professionnelles, d'identifier les points forts et ceux à améliorer, de fixer des objectifs pour l'année à venir.



Le salarié ne peut pas être assisté d'un représentant du personnel lors de l'entretien.

Le salarié peut contester sa notation professionnelle en raison des incidences sur le déroulement de sa carrière.

L'employeur ne doit pas prendre en compte des critères tels que l'âge, la santé, l'origine, l'appartenance syndicale,.... sous peine d'être condamné pour discrimination

L'évaluation de la qualité du travail accompli par le salarié doit se faire sur la base de critères objectifs et vérifiables

L'entretien d'évaluation est susceptible d'avoir des incidences en matière de rémunération, de déroulement de carrière et de formation.

L'évaluation est strictement confidentielle

# CHEZ BDDF Opérations

L'évaluation professionnelle est désormais annuelle pour tous. La campagne se déroule de décembre à mars. Elle est réalisée par le manager direct lors d'un entretien en face à face que chacun prépare en amont. L'évaluation sera désormais en ligne via *My Development*

## L'ENTRETIEN PREALABLE A L'EVALUATION

Le manager doit planifier cet entretien en vous informant au moins 3 semaines au préalable. Vous devez donc, (si vous ne l'avez pas fait au fil de l'eau, ce que nous vous conseillons), profiter de ce délai imparti pour préparer ce **moment clé** de vos évaluations. Vous pourrez vous aider du support mis en ligne (**ce document est strictement personnel et ne devra en aucun cas être remis à votre N+1**) et notez:

### Le contenu de votre travail

- Les missions qui correspondent à votre poste
- Les tâches non répertoriées mais représentant une charge importante
- Les tâches non visibles et souvent ignorées de votre entourage

### Votre ressenti par rapport à votre charge de travail :

- Le sentiment de confort sur certaines tâches
- Les incertitudes ou difficultés sur d'autres

### Votre contexte de travail :

- Les relations avec vos collègues
- Les relations avec vos collaborateurs
- La relation avec la hiérarchie
- Le contexte matériel : bureau, équipements, nuisances...

### Ce que vous souhaitez négocier en termes :

- D'évolution de tâches
- D'évolution de mission
- De demande de formation
- De mobilité dans l'entreprise
- D'éléments de rémunération

## Durant l'entretien, vous devez :

- Bien expliciter votre travail et surtout sa partie la moins visible
- Prendre le risque de parler vrai (mais les propos doivent rester professionnels : ni règlements de compte, ni personnalisation déplacée)

- Verbaliser les compétences mises en oeuvre
- Faire préciser les objectifs de l'année à venir
- Contractualiser les engagements réciproques

## L'EVALUATION PROFESSIONNELLE

Vous ne devez pas avoir de surprise ! Le contenu de votre évaluation doit être le reflet de vos échanges avec votre N+1.

### Prise de connaissance de l'évaluation finalisée via My Dev :

Au-delà de l'appréciation portée par votre manager sur les prestations de l'année écoulée, Il est important de vérifier si

- les objectifs et les moyens pour les mettre en oeuvre ont bien été actés
- un calendrier (s'il y a lieu) de mise en oeuvre des formations nécessaires est bien spécifié

### Votre commentaire :

Qu'il y ait désaccord ou non, la CFDT vous conseille d'apporter un commentaire. Vous avez **un délai de 8 jours** pour le faire et signer votre évaluation.



Vos élus CFDT sont à votre disposition pour vous conseiller et vous guider durant tout le déroulé de votre évaluation professionnelle.

**N'hésitez pas !**